

La Tribune de Bruxelles

Pas évident de lire en français !

■ Depuis l'entrée en vigueur d'un décret, les bibliothèques locales dépendant de la Communauté flamande doivent se battre pour conserver leur collection de livres francophones. Une dizaine d'entre elles sont concernées.

Selon une directive du ministre des Affaires intérieures de la Région flamande, Marino Keulen, toutes les bibliothèques doivent désormais être agréées pour pouvoir bénéficier de subsides.

Cette réglementation impose notamment un quota de 75% de livres en néerlandais contre 25% de livres dans d'autres langues. Plusieurs bibliothèques de la périphérie se trouvent donc en infraction.

Parmi celles-ci : la bibliothèque des jeunes de Linkebeek.

La commune lui allouait chaque année plus de 1250 euros. Or, comme elle ne répond pas aux spécifications d'agrément par la Communauté flamande, elle ne touchera désormais plus rien.

Cette décision fait suite à une plainte du président du centre culturel flamand de la commune qui trouve intolérable qu'une bibliothèque francophone puisse recevoir des subsides d'un tel montant de la part de la commune. En dehors de cette initiative francophone, la commune finance sur ses fonds propres une bibliothèque communale où l'on retrouve 50% d'ouvrages francophones, les autres livres étant en néerlandais.

2 % de livres en français

La situation est encore plus déplorable pour les lecteurs francophones des communes sans facilités. La bibliothèque publique de Tervueren a publié une brochure donnant les résultats d'une enquête. Globalement, les clients sont satisfaits des services offerts. Néanmoins, tant à Tervueren que dans tout le réseau des bibliothèques publiques flamandes, plus de 70% des lecteurs intéressés déplorent la faible offre de

livres en langues étrangères. En français, en anglais, en allemand, ou encore en espagnol, l'offre ne semble pas répondre à

la demande. A Tervueren, début 2005, la collection comportait 43 300 documents imprimés. Selon le décret flamand, plus de 10 000 livres de la collection devraient être rédigés en d'autres langues que le néerlandais. Or, il n'y a que 2 080 ouvrages en langues "étrangères" (4,8%), dont 899 sont en français, soit seulement 2% de l'offre disponible. Ce rejet des cultures étrangères n'existait pas autrefois. Dans les années 60, la bibliothèque communale, moins luxueuse, était pratiquement bilingue.

Néanmoins, en dehors des structures communales, où les livres français parviennent difficilement à s'imposer, quelques bibliothèques privées parviennent à offrir un large éventail de livres dans la langue de Voltaire.

BENJAMIN CARLIER

Tour d'horizon des bibliothèques

DROGENBOS. Fermée faute de bibliothécaire.

KRAAINEM. Publique francophone : avenue des Sorbiers, 3 (02/ 720 55 36).

LEEUEW-SAINTE-PIERRE. Francophone : Gaston Deruyverstraat, 29. (02/ 567 15 82).

LINKEBEEK. Communale : square des Braves, 16. (02/ 305 81 84)
Des jeunes : rue de la brasserie, 147.

RHODE-SAINTE-GENÈSE. Charles Bertin : parvis Notre Dame, 5 (02/358 10 93).

Communale : rue du village, 42 (02/380 56 97).

De la gare : place de la gare, 15 (02/ 358 17 25).

TERVUEREN. Communale : Vandersandestraat, 15 (02/767 61 07).

Francophone : Brusselsesteenweg, 145 (02/768 13 19).

VILVORDE. Francophone : Beauval kruispunt, 195 (02/ 267 87 69).

WEZEMBEEK-OPPEM. Communale : avenue de l'Europe, 4 (02/783 12 26).
Saint-Joseph : parc résidence Bel Air (02/305 50 85).

WEMMEL. Communale : avenue J. De Ridder, 49 (02/ 462 06 90).